

La ville de Humboldt a besoin d'un approvisionnement d'eau; il en est de même des villes de Moose-Jaw, Regina, Weyburn et autres villes de la Saskatchewan. Or, le projet de loi adopté, il me faudra dire à mes commettants d'aller se baigner dans la poussière tandis que le Gouvernement s'occupe d'embellir Ottawa.

L'hon. M. MACKENZIE: Je croyais que vous aviez un gouvernement C.C.F. très progressiste en Saskatchewan.

M. BURTON: Je répons au ministre des Affaires des anciens combattants que, son Gouvernement fit-il preuve d'autant d'initiative en vingt ans que le gouvernement C.C.F. de la Saskatchewan en deux ans, je n'aurais guère raison de me plaindre.

M. CRUICKSHANK: Dans 20 ans, nous serons encore ici, tandis qu'eux n'y seront plus.

M. BURTON: Je me suis toujours attaché, m'opposant au principe dont s'inspire un projet de loi, à proposer une mesure d'ordre pratique pour le remplacer. Avant de terminer mes observations, je désire soumettre au Gouvernement une mesure qui, à mon sens, serait acceptable.

En premier lieu, je propose l'abolition de la dualité d'administration qui semble exister dans la région. D'une part, la commission du district fédéral s'occupe de certaines rues et de certains trottoirs; d'autre part la ville s'occupe d'autres choses; il semble y avoir conflit d'autorité; on ne sait jamais qui doit exécuter tels ou tels travaux. Nous devrions créer ici une zone fédérale dont s'occuperait exclusivement la commission du district fédéral.

A mon sens, le bill s'inspire d'un principe faux. Il prévoit que diverses régions du pays seront représentées au sein de la commission; cependant, je signale aux honorables députés des Provinces maritimes que ces trois provinces n'auront qu'un seul représentant; je signale également aux représentants des provinces des Prairies que ces trois provinces n'auront qu'un seul représentant. Si la commission doit bien représenter le Dominion, chacune des provinces devrait y avoir son délégué.

En outre, avant d'entreprendre d'embellir Ottawa, si la chose est possible, je suis d'avis que le Gouvernement commence par trouver des bureaux convenables aux membres de la Chambre qui doivent travailler dans cette ville. Il existe un grand espace à l'arrière de l'édifice de l'Ouest où il serait possible de construire un bâtiment où loger les bureaux des députés. A mon sens, il faudrait refaire de fond en comble l'édifice de l'Est. Quand on songe à l'état de cet édifice et de ses

bureaux, puis à l'importance des services qu'il abrite, il semble ridicule de vouloir embellir la ville sans remédier à cet état de choses.

De plus, si le Gouvernement est disposé à consacrer d'autre argent,—combien de millions nous l'ignorons,—à l'embellissement d'Ottawa, pourquoi ne s'organise-t-il pas pour aider les provinces dans l'exécution de programmes non seulement d'embellissement, mais d'avantages pratiques pour leurs populations respectives? Tant qu'il n'apportera pas de modifications importantes à la mesure, je devrai m'opposer au principe dont elle s'inspire.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il n'est pas dans mes habitudes d'intervenir dans les débats de la Chambre. Cependant, je me dois de réfuter le ton et la teneur du discours que vient de prononcer l'honorable député de Humboldt, (M. Burton). Il a fait rentrer le traitement accordé aux anciens combattants dans un débat portant uniquement sur l'embellissement de la région avoisinant la capitale de notre Dominion. Hier, la Chambre a affecté généreusement la somme d'environ 800 millions de dollars au bien-être de nos anciens militaires. Si nous ajoutons à cette somme celle que la Chambre et le Parlement,—car je n'en réclame pas le mérite pour le Gouvernement,— ont approuvée la veille, c'est un milliard et demi que nous consacrons à cette fin. N'aurions-nous pas mauvaise grâce ensuite de reprocher le montant consacré à la région d'Ottawa?

Un mot maintenant de notre capitale nationale et de la région avoisinante. De tous les honorables députés j'en suis peut-être, à l'exception de celui de Comox-Alberni (M. Gibson), le plus éloigné. Les honorables députés aiment l'histoire. Deux éléments importants se rattachent à cette question. L'un d'eux, d'un intérêt immédiat, porte sur la capitale du Canada; l'autre concerne l'âme et l'histoire de notre pays. Examinons l'histoire des nations et songeons à la gloire d'Athènes à l'époque de Périclès; à la grandeur de Rome avant le règne des tyrans; à la beauté de Prague et de Budapest; à Paris, la plus belle capitale d'Europe; à Londres la plus belle capitale du monde. Nous serons alors fiers d'avoir fait d'Ottawa, notre capitale, la plus belle ville du monde.

En me remémorant l'histoire de la magnifique province qu'est l'Île du Prince-Edouard, en me rappelant l'œuvre accomplie par les loyalistes de l'Empire Uni au Nouveau-Brunswick; en songeant aux baronets de la Nouvelle-Ecosse et à l'*Hector* de 1773; en pensant à Jacques Cartier, et au voyage qu'il fit en 1534 de Saint-Malo à l'endroit qui est